

CANTON DE VAUD

COMMUNE DE BURSINS

DELIMITATION DE LA LISIERE FORESTIERE EN LIMITE DES ZONES CONSTRUCTIBLES

DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE DE LEGALISATION
DU PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

PLAN 1

Echelle 1:1'000

APPROUVE PAR L'INSPECTEUR FORESTIER
DU 14^{EME} ARRONDISSEMENT
MORGES, LE

Etabli à Aubonne, le 25 mars 2024

Audrey Ueberschlag
Ing. géom. brev.



1170 AUBONNE
Ch du Mont-Blanc 9
Tél. : 021 821 12 80
Fax : 021 821 12 85
info@rossier-geom.ch

1196 GLAND
Rte des Avouillons 16
Tél. : 022 364 25 52
Fax : 021 821 12 85
www.rossier-geom.ch



Format : A3	Fichier :	Plan N° :
Couche : C_lis	2024-03-21_lisières	1
Plume : P_lis	QP - 10	
Date : 22.03.2024 VIC	Mandat : BURS 56	
Contr : 22.03.2024 L5	S-mandat : LIS01	
Modif :		

LEGENDE

- Nouvelle détermination des lisières forestières dans le cadre de la révision du PACom jouxtant des zones constructibles ou situées à moins de 10 mètres
- Forêt selon plan cadastral supprimée
- Forêt selon plan cadastral
- Limite de la bande inconstructible des 10 mètres à la limite forestière statique

